

Contrat de location

Entre les soussignés :

Le propriétaire : Mr et Mme Swaelens Jean-Pierre
Rue de Dinant, 101
B-5570 Beauraing
Tel : +32 82 71 22 96
Fax : + 32 82 71 36 39

Le locataire :
.....
.....
.....

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le propriétaire déclare donner en location au locataire qui accepte, un appartement meublé suivant inventaire signé par les 2 parties, et situé à
Le locataire déclare connaître l'appartement, il l'a visité et l'accepte dans l'état dans lequel il se trouve au moment de la jouissance.

Il est convenu que le contrat de location débute le
et se termine le

Le prix de la location est de ,
somme que le locataire s'oblige à payer, acompte déduit avant le
au n° de compte du propriétaire.

Les consommations d'électricité et de fuel sont à charge du locataire suivant les tarifs locaux et les index compteurs notés en début et fin de la location de commun accord entre les deux parties. Les charges communales, l'eau et la redevance TV sont à charge du propriétaire.

L'appartement est loué au locataire à titre d'habitation privée, à charge pour lui de l'entretenir en permanence en bon père de famille et à le rendre à son départ en parfait état. Tous dégâts commis durant le séjour seront réparés aux frais du locataire.

Le locataire paie ce jour un acompte de
qui viendra en déduction du prix versé pour la location le
En outre, il paiera en même temps que la location une garantie locative de
pour la bonne conservation de l'appartement et de son mobilier. Cette garantie sera reversée au compte du locataire, déduction faite de la réparation des dégâts, des frais d'électricité et de nettoyage (si celui-ci n'a pas été bien fait), au plus tard 15 jours après le terme de la location.

Fait en double exemplaires, le , chacune des parties reconnaissent avoir reçu un exemplaire du document.

.....

Le propriétaire

.....

Le locataire